

l'atteint pas actuellement. Alors qu'est-ce qui va arriver si jamais il y a la TPS en plus.

L'édition est un commerce à haut risque: elle implique des coûts de production élevés qui doivent être répartis sur des tirages modestes. Plus les productions sont complexes (comme le livre scolaire, de mathématiques ou de chimie, littérature illustrée pour les enfants, littérature générale et spécialisée nécessitant l'illustration, tel que les livres portant sur l'histoire, aujourd'hui on doit les illustrer en couleur bien souvent, la géographie, l'architecture, les livres dits «cadeaux», ce qu'on appelle les albums d'art, les livres consacrés aux arts visuels et cetera), plus les coûts de production sont élevés et plus il est difficile aux producteurs nationaux d'offrir aux consommateurs des livres de qualité à des prix concurrentiels. Malheureusement, le consommateur québécois ne peut pas bénéficier des économies d'échelles dont jouissent la plupart des producteurs étrangers qui évoluent dans des pays où l'ensemble de l'activité et de l'industrie culturelle est suffisamment forte pour être autosuffisante.

Augmenter le risque de l'édition au Québec entraînera une sélection sévère de la production: choisir les produits sûrs—des best-sellers potentiels—et cesser la production d'auteurs nouveaux et encore inconnus. Fini le risque! Cesser, ou à tout le moins diminuer très sensiblement, la production des livres plus spécialisés dont le marché cible est restreint comme par exemple les sciences humaines, les essais, les spécialités des sciences. Cesser totalement d'essayer de combattre la concurrence dans certains secteurs pourtant fondamentaux: actuellement, les étudiants universitaires francophones en administration, en sciences et dans bien d'autres secteurs encore, étudient majoritairement dans des livres écrits en anglais car leur traduction et leur fabrication en français est impensable. C'est déjà le cas, alors imaginez-vous ce que ce sera après la TPS.

L'avènement de la TPS ne pourra avoir lieu sans que ces projections malheureusement deviennent réalités. Les consommateurs québécois et canadiens francophones trouveront moins de livres écrits par les écrivains émanant de leur communauté (à cet égard des études menées par le Conseil des Arts du Canada et le ministère des Communications ont bien démontré que les éditeurs nationaux étaient ceux qui publiaient le plus grand nombre d'auteurs nationaux, et si cela est vrai pour le Canada anglophone, cela est d'autant plus vrai pour le Canada francophone). Il ne faut pas se faire d'illusions, les filiales des éditeurs américains ou français qui sont parmi nous ne sont pas les grands éditeurs des ouvrages canadiens. Ils sont plutôt des succursales pour propager la vente des auteurs de leur pays d'origine, ce qui est tout à fait normal.

Ils seront placés également devant une bien moins grande diversité de produits canadiens. Devant des prix de vente haussés, les consommateurs n'auraient-ils pas raison d'acheter les produits les plus accessibles à leurs portefeuilles? Le livre de poche américain ne pourra pas être concurrencé par les producteurs canadiens francophones, ni non plus les livres consacrés aux sciences et à la technologie.

Écoutons ce que nous demande la Coalition contre toute taxe sur le livre, un groupe particulièrement représentatif.

«Le gouvernement canadien, fort d'une longue tradition démocratique, a concédé au livre une place particulière

dans sa dynamique culturelle et a reconnu, par des gestes concrets, son statut privilégié.»

C'est toute l'histoire qui est là pour le démontrer.

Les raisons qui ont alimenté cette attitude et ces décisions—la valeur éducative et culturelle unique du livre—justifient autant leur existence aujourd'hui qu'hier. Confiants que ce respect du livre et de la lecture fasse partie des valeurs canadiennes, nous demandons expressément que le livre soit un produit détaxé. En agissant de la sorte, le Canada emboîtera le pas au Royaume-Uni, à l'Irlande, à l'Australie, au Portugal et à bien d'autres pays qui ont reconnu le livre comme un bien essentiel à la santé intellectuelle et à l'épanouissement culturel de leur nation et n'ont pas taxé la lecture.

Dans la perspective où le gouvernement canadien a, avec clairvoyance, concédé un statut privilégié aux produits alimentaires, base de la santé physique, il serait tout à fait conséquent que les produits que sont les livres, base de la santé intellectuelle, bénéficient, au même titre que les produits précédemment nommés, d'un statut aussi privilégié et soient déclarés, eux aussi, produits détaxés.

Les éditeurs canadiens qui publient en langue anglaise ont des problèmes qui ressemblent fort à ceux du Québec qui publient en langue française. À tout événement, voici quelques considérations parlementaires pertinentes soumises par la «Don't Tax Reading Coalition»:

• (1600)

[Traduction]

Les Canadiens ont dit pour rien ce qu'ils pensaient à ce sujet, mais sans succès. Un sondage récent, le *Environics Focus Report* de juillet 1989, a révélé que 89 p. 100 des Canadiens étaient en faveur d'une taxe nulle sur les livres. De plus, un nombre record de cartes postales réclamant la détaxation ont été envoyées aux ministériels, y compris au premier ministre. La coalition compte maintenant sur le Sénat pour faire entendre la voix des Canadiens.

Une motion proposant la détaxation ne serait pas sans précédent et elle serait absolument conforme aux politiques internationales et canadiennes actuelles. La Norvège, l'Espagne, la Suisse, l'Irlande, l'Italie, l'Australie, le Japon, les États-Unis et le Royaume-Uni ont appliqué une taxe sur la valeur ajoutée nulle sur la lecture. De plus, les politiques canadiennes de soutien de l'industrie de l'édition, y compris celles du Conseil des Arts du Canada, du secrétariat d'État et du ministère des Communications appuient traditionnellement la primauté de la lecture. Dans le domaine de l'édition des livres, par exemple, l'aide directe versée par le gouvernement fédéral s'élève actuellement à environ 18 millions de dollars pour des ventes au détail d'environ 400 millions de dollars. Si la TPS était appliquée, elle rapporterait environ 26 millions de dollars. Cependant, tout nouveau gain fiscal du gouvernement fédéral devrait être compensé par une aide équivalente versée à notre secteur.

Un taux de taxe nul serait aussi conforme aux politiques fiscales actuelles du gouvernement fédéral. La TPS, si elle était appliquée aux industries de l'édition, ne supplanterait pas la taxe fédérale sur les ventes des fabricants. En effet, toutes les étapes du processus de fabrication, du papier jusqu'au fil, sont exonérées de cette taxe depuis la Confédération.